

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2025 ET SUR LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Tel que l'exige l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, je vous fais rapport des faits saillants du rapport financier 2025 de la Ville de Beaconsfield et du rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant).

1.Faits saillants sur les états financiers au 31 décembre 2025

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 ont été déposés en séance du conseil le 15 juin 2026.

Les revenus de fonctionnement aux états financiers totalisent 64 783 978 \$ et les charges pour l'ensemble des services municipaux, incluant les frais financiers et les amortissements, s'élèvent à 65 355 164 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 3 894 865 \$. Une partie de cet excédent provient de revenus supérieurs à ce qui avait été anticipé, notamment les droits de mutation immobilière et les subventions des différents gouvernements. Finalement, une portion est également attribuable à une gestion rigoureuse des dépenses de chacun des services en 2025.

Au 31 décembre 2025, l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté s'élevait à 3 939 150 \$ et la partie affectée était de 7 295 810 \$, dont 1 876 786 \$ pour les Infrastructures. La Ville disposait également d'un montant de 599 584 \$ dans les fonds réservés dans le fonds de roulement.

Au 31 décembre 2025, on retrouve à l'état de la situation financière une dette à long terme de 19 710 000 \$. Cette somme sera remboursée à 33,2 % par des subventions provenant du gouvernement du Québec (6,55 \$M). Les immobilisations totalisent 110 465 327 \$ suite à 14,55 \$M d'acquisitions réalisés en 2025, dont 8,04 \$M en loisirs et culture, 4,00 \$M en hygiène du milieu et 2,11 \$M en transport.

2.Rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2025

Le 4 juin 2026, la firme Daniel Tétreault, CPA auditeur CA signait le rapport d'auditeur indépendant. Après avoir effectué leur audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, l'opinion suivante a été émise : « À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section« Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Beaconsfield au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

3.Conclusion

Le rapport financier 2025 et le rapport de l'auditeur indépendant furent déposés en séance du conseil et seront transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Le présent rapport du maire sur les faits saillants sera publié sur le site Web de la Ville de Beaconsfield. Je remercie les membres du conseil municipal et les gestionnaires pour le travail qu'ils accomplissent, leur rigueur et leur contribution à bien servir nos citoyens et à atteindre les objectifs de notre organisation.

Votre Maire,

Martin St-Jean, 15 juin 2026

VILLE DE BEACONSFIELD